Préavis municipal no 3/2015 du 20 octobre 2015 au Conseil général d'Henniez

Budget de fonctionnement 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal numéro 3 relatif au budget de fonctionnement 2016.

La loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a) ainsi que le règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 donne compétence à la Municipalité d'établir le budget de fonctionnement de sa commune (art. 6 à 12).

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2016, qui boucle avec un déficit de fr. 8'325.—. A titre de comparaison, le budget 2015 présentait un excédents des charges de Fr. 85'800.—. Le montant total du budget 2016 s'élève à fr. 1'500'767.— comparé à celui de 2015 de fr. 1'594'900.—.

Le budget proposé pour 2016 a été établi en tenant compte de celui de l'année précédente, des comptes de l'exercice en cours, ainsi que des informations financières reçues de l'Etat de Vaud.

Le budget est toujours influencé par une importante variation du poste « Sécurité sociale » qui passe de fr. 220'400.— à fr. 155'341.— en 2016, soit une diminution de 30,5%.

Quant à notre contribution à la péréquation financière, celle-ci diminue de fr. 161'211.— et se monte à fr. 52'289.—.

Ces deux postes continuent à subir de fortes variations d'une année à l'autre.

Concernant les impôts, notre taux communal a été maintenu à 67 points pour 2016.

Le montant de fr. 450'000.— pour les recettes impôts revenu et fortune des personnes physiques a été fixé selon les directives du canton et l'historique des comptes des années précédentes. Pour les personnes morales, nous avons indiqué un montant de fr. 250'000.— pour 2016, estimation basée sur les indications cantonales.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE passe de fr. 184'300.— à fr. 182'300.— en 2016 pour les charges. Cette diminution est due à la position « Réceptions, manifestations » qui passe de fr. 4'000.— à fr. 2'000.— en 2016.

DOMAINES ET BÂTIMENTS
Chapelle : la rénovation de la chapelle ayant eu lieu en 2015, le budget 2016 se limite à l'entretien courant.
Collège, garages : le budget 2015 est reconduit sur 2016. Il n'y a pas d'évolution sur ce poste.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES passe de fr. 137'800.— à fr. 161'649.— en 2016. La participation aux bourses d'étude et apprentissage reste à fr. 9'100.—, et la participation à l'ASIEGE passe de fr. 122'200.— à fr. 141'670.—.

POLICE
La participation à la réforme policière est en diminution. Elle passe de fr. 42'100.— à fr. 30'929.—, soit une diminution de 26%.

Au vu de ce qui précède et compte tenu de la fluctuation de la facture sociale, de la péréquation financière ainsi qu'au réajustement de notre contribution en faveur de certains organismes sociaux et de santé publique, le budget pour 2016 se caractérise par un déficit qui atteint fr. 8'325.— contre un déficit de fr. 85'800.-- prévu dans le budget 2015.

Les variations des autres positions du budget n'étant pas très importantes, il nous a paru superflu de les développer en détail dans ce préambule. Toutefois, nous restons naturellement à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires

Comparatif des budgets 2015 et 2016

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Charges	fr.	182'300.—	(fr.	184'300.—)
Revenus	fr.	15'000.—	(fr.	15'000.—)
2. FINANCES				
Charges	fr.	208'811.—	(fr.	262'900.—)
Revenus	fr.	944'622.—	(fr.	983'500.—)
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS				
Charges	fr.	82'300.—	(fr.	87'300.—)
Revenus	fr.	10'200.—	(fr.	10'200.—)

4. TRAVAUX

Charges	fr. 582'537.—	(fr.	575'700.—)
Revenus	fr. 419'150.—	(fr.	394'500.—)

13'000.-- de prélèvement au fonds de réserve pour l'amortissement de l'équipement de la zone du Chanot.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Charges	fr. 161'649.—	(fr.	137'800.—)

Augmentation ASIEGE et démarrage de l'accueil parascolaire.

Revenus	fr. 5'670.—	(fr.	8'100.—)

6. POLICE

Charges	fr. 48'129.—	(fr.	55'600.—)

Réforme policière Fr. 30'929.—, participation SDIS Broye-Vully fr. 10'500.--.

Revenus	fr. 3'000.—	(fr.	3'000.—)

Aucun prélèvement au fonds de réserve

7. SÉCURITÉ SOCIALE

Charges	fr. 213'041.—	(fr.	270'700.—)

Diminution *de la facture sociale Fr. 155'341.--*

Revenus	fr. 0.—	(fr.	0.—)

8. SERVICES INDUSTRIELS

Charges	fr. 22'000.—	(fr.	20'600.—)
Revenus	fr. 94'800.—	(fr.	94'800.—)

RÉCAPITULATION	**2016**	**(2015)**
Total des revenus	fr. 1'492'442.—	fr. 1'509'100.—
Total des charges	fr. 1'500'767.—	fr. 1'594'900.—
Excédent des revenus	fr. 8'325.—	(fr. -85'800.—)
	==========	==========

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal no 3/2015 du 20 octobre 2015
- ouï le rapport de sa commission de gestion
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour

décide

Art. 1
d'accepter le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté par la Municipalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La secrétaire
Yannick Escher	MUNICIPALITE D'HENNIEZ	Janine Fawer

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015

Annexe : Budget 2016